



Puis-je bénéficier de consultations gratuites d'avocats ?

publié le 16/11/2011, vu 2599 fois, Auteur : [DROITISSIMO](#)

Les avocats étant des professionnels indépendants dont le droit est le métier et le gagne-pain, ils font en principe payer leurs consultations juridiques. Il existe cependant plusieurs solutions plus ou moins connues du grand public qui vous permettent de bénéficier de consultations d'avocats sans bourse délier.

La Semaine des Avocats et du Droit

Le Conseil National des Barreaux, qui représente la profession d'avocat en France, organise chaque année la Semaine des Avocats et du Droit.

En cette année 2011, la sixième édition de la Semaine des Avocats et du Droit se tiendra du lundi 21 au vendredi 25 novembre inclus.

Ainsi, pendant les trois premiers jours (du 21 au 23 novembre), un numéro Azur (prix d'un appel local) est mis à votre disposition afin de vous permettre de bénéficier des conseils personnalisés d'un avocat de votre région, quelle que soit la question qui vous intéresse (famille, pénal, travail...). Pour cela, il vous suffit d'appeler, entre 9 heures et 18 heures, le numéro suivant :

0 810 313 313

Les 24 et 25 novembre sont réservés aux événements locaux : journées portes ouvertes, des consultations gratuites, des conférences-débats, des interventions dans les écoles ou les universités... Pendant ces deux derniers jours, les barreaux (organismes qui regroupent tous les avocats d'un tribunal de grande instance) organiseront des événements adaptés à leur public local. N'hésitez donc pas à contacter le barreau de votre localité pour connaître les détails du programme.

Bon à savoir : La sixième édition de la Semaine des Avocats et du Droit sera lancée le jeudi 17 novembre 2011 en partenariat avec RTL. A l'occasion de ce lancement, une dizaine d'avocats répondront aux questions juridiques des auditeurs. Donc, si vous êtes pressé, vous pouvez poser ce jour-là toutes vos questions sur l'antenne de la radio.

Les permanences publiques

Dans la plupart des grandes villes, des consultations juridiques bénévoles et régulières sont assurées par des avocats, tout au long de l'année.

Ces permanences se tiennent notamment dans les mairies, dans certains tribunaux d'instance ou de grande instance.

Vous pouvez vous adresser à votre mairie ou au Conseil de l'Ordre des avocats près le tribunal de

grande instance dont vous dépendez pour connaître les lieux et les dates de ces consultations gratuites. Vous en trouverez la liste en cliquant [ici](#).

Bon à savoir : au moment des déclarations d'impôts, des consultations juridiques gratuites sont souvent organisées avec des avocats spécialisés en droit fiscal, ce qui peut constituer un bon moyen pour bien remplir votre feuille d'impôts sans vous tracasser et sans rien dépenser.

Les organismes d'accès au droit

Les Maisons de la justice et du droit, qui sont des organismes publics placés sous l'autorité du président du tribunal de grande instance et du procureur de la République, offrent notamment la possibilité de consulter gratuitement un avocat.

Vous pouvez aussi consulter gratuitement des avocats au Conseil départemental de l'accès au droit (CDAD) de votre département. Celui-ci est placé sous la présidence du président du tribunal de grande instance du chef-lieu du département.

La liste de ces organismes peut être consultée gratuitement [ici](#).

Les associations

De nombreuses associations proposent aussi des consultations gratuites d'avocats. Parmi celles-ci figurent notamment les Restaurants du cœur, le Secours Populaire, la Croix rouge et Médecins du Monde.

Ces consultations se font en général en partenariat avec le Conseil de l'Ordre des avocats local. Renseignez-vous auprès de ce dernier pour en savoir plus.

Les assurances

Certains contrats d'assurance comportent une garantie « protection juridique ». Cette garantie permet parfois l'accès à des conseils gratuits d'avocat.

Cette garantie peut notamment être incluse dans certains contrats « multirisque habitation ». Mais elle peut aussi se trouver dans certains autres contrats, comme dans certains contrats de cartes de crédit.

Vérifiez bien dans les contrats que vous avez souscrits pour savoir si vous pouvez en bénéficier.

Conseils d'ami : les consultations gratuites d'avocats sont généralement anonymes. Si vous voulez qu'elles soient efficaces, préparez à l'avance vos questions : plus les questions sont précises, plus le conseil de l'avocat a des chances d'être efficace.

De plus, si vous avez des questions à poser au sujet d'un dossier précis, sélectionnez bien les pièces que vous soumettrez à l'avocat : un dossier trop touffu risque de faire perdre du temps à tout le monde. Un dossier trop succinct ne permettra pas toujours d'apporter une réponse éclairée.

Sachez également que les avocats qui assurent ces consultations gratuites ne peuvent en principe pas prendre en charge par la suite votre dossier, même si vous le lui demandez.

Pour en savoir plus, vous pouvez également lire « [Comment trouver le lieu de justice ou d'accès au droit le plus proche de chez moi ?](#) ».